



AFSCHRIFT TAX & LEGAL

We assist, We defend, We innovate

La taxe carbone nouvelle, une idée libérale ?

Par Typhanie AFSCHRIFT

Professeure ordinaire à l'Université Libre de Bruxelles

Présidente de l'Executive Master en Gestion Fiscale (Solvay Brussels School of Economics and Management)

Avocate aux Barreaux de Bruxelles, Anvers, Fribourg et Madrid, inscrite aux Barreaux de Genève et de Luxembourg, Foreign lawyer à Hong Kong

AFSCHRIFT TAX & LEGAL

Brussels – Antwerp – Luxembourg – Geneva – Fribourg – Madrid – Tel Aviv – Hong Kong

www.afschrift.com



I. L'état du projet, texte voté par le Parlement Européen (avril 2023)

En substance :

1) Extension du « système d'échange des quotas d'émission »

- quotas réduits de 62 % au lieu de 43 % jusque 2030
- extension au secteur maritime + incinération des déchets



2) Second marché du carbone pour :

- chauffage des bâtiments
- carburants routiers

(avec plafond provisoire pour le chauffage)



3) Taxe carbone aux frontières

Application des critères du marché du carbone européen aux importations.

Domaines concernés : fer, acier, ciment, aluminium, engrais, électricité, hydrogène



Conséquences certaines (et voulues)

1) **Extension SEQE** : il y aura moins de quotas et ce aussi dans de nouveaux secteurs.

Donc les prix augmentent (prix plus élevés des quotas ou méthode de substitution)

D'abord pour les entreprises, translation d'impôt évidente ensuite à charge des consommateurs.



2) Marché du carbone pour chauffage et carburant

Même conséquence : les consommateurs payeront plus cher chauffage et carburants routiers.



3) Taxe carbone aux frontières

Une nouvelle taxe, qui, là aussi, devra se répercuter sur les consommateurs (d'autant plus qu'il n'y a pas d'alternative pour eux).

Les secteurs concernés répercuteront ces coûts.

Risque d'extension à d'autres produits achetés à l'étranger.



II. Ce sont de nouveaux impôts

Impôts existants majorés ou nouvelles taxes.

Même conséquence : le poids de l'Etat augmente encore.

Pourtant : ce n'est pas fatal : on pourrait introduire ces systèmes si on les trouve essentiels et réduire les prélèvements obligatoires dans d'autres domaines.

Mais ici, personne ne parle de « *neutralité budgétaire* ».



Impôts destinés à disparaître ?

Certes, mais dans de tels cas, les gouvernements veulent toujours compenser leurs moins-values budgétaires ...



III. Méthodes choisies

a) Taxer plus

C'est une taxation supplémentaire (cf. ci-dessus)



b) Marché des quotas

Systeme conforme à la loi de l'offre et de la demande

Mais dans un cadre constructiviste et non libéral (l'autorité fixe des plafonds; ce n'est pas un marché libre)

Et avec des exceptions possibles (risques de « connivences »)



CONCLUSION

Perpétuation dans ce domaine du système européen :

« *Big government high taxes* »

Conforme au système de fonctionnement de l'Union Européenne

AFSCHRIFT TAX & LEGAL

Brussels – Antwerp – Luxembourg – Geneva – Fribourg – Madrid – Tel Aviv – Hong Kong

www.afschrift.com